

Commission permanente du conseil municipal sur la présidence du conseil

**Procès-verbal de l'assemblée publique
du lundi 12 mai 2008 à 19 heures
Hôtel de ville, salle du conseil
275, rue Notre-Dame Est**

**Étude publique des rapports annuels 2007 du Conseil des Montréalaises et du
Conseil interculturel de Montréal**

COMMISSAIRES PRÉSENTS :

M. Marcel Parent, président
M. Marvin Rotrand, vice-président
M. Warren Allmand, membre
Mme Jocelyn Ann Campbell, membre
Mme Anie Samson, membre
M. Marcel Tremblay, membre
M. Claude Trudel, membre

COMMISSAIRE ABSENT :

Mme Claire St-Arnaud, vice-présidente

COLLABORATEURS PRÉSENTS :

Du Conseil des Montréalaises : Mme Nicole Boily, présidente, Mme Danielle Casara et Mme Ginette Busque, membres du conseil ainsi que Mme Guylaine Poirier, coordonnatrice;
Du Conseil interculturel de Montréal : M. Frantz Benjamin, président, M. Habib El Haje, vice-président, et M. Gilles Gosselin, coordonnateur;
Du Bureau de la présidence du conseil : M. Pierre Morin;
Du Bureau du maire et du comité exécutif : Mme Fadima Diallo.

ASSISTANCE : 20 personnes

1. Ouverture

Le président, M. Marcel Parent, déclare la séance ouverte à 19 h 05 et souhaite la bienvenue aux personnes présentes. Il présente les invités, les commissaires et explique le déroulement de l'assemblée.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Sur une proposition de M. Marvin Rotrand, appuyée par Mme Anie Samson, l'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

3. Le rapport annuel du Conseil des Montréalaises

3.1 Présentation

Le président, M. Marcel Parent, invite la présidente du Conseil des Montréalaises, Mme Nicole Boily, à présenter le rapport annuel 2007. Mme Boily rappelle les quatre années d'existence du Conseil des Montréalaises et le travail accompli en vue d'établir la crédibilité de l'organisme. Elle énumère ensuite les dossiers majeurs de l'année 2007 :

1. Politique d'égalité entre les femmes et les hommes et la contribution du conseil aux travaux du comité de pilotage;
2. Lutte à la pauvreté – des avis sur le logement, le transport et la famille;
3. Soutien à la participation citoyenne – Guide de déclaration citoyenne et réédition du répertoire des groupes de femmes et groupes mixtes;
4. la Ville comme employeur : lancement de l'étude conjointe UQAM-CM dans le but d'identifier les obstacles à l'ascension des femmes cadres;
5. Les réseaux de partenaires – tournée des arrondissements.

Mme Boily compare ensuite deux assemblées de la même commission en insistant sur les bonnes pratiques en matière de consultation publique. Elle présente enfin les recommandations et l'avis qu'elle dépose à la commission. Le Conseil des Montréalaises a formulé 10 recommandations dans le but de rendre accessible la consultation publique, de permettre et faciliter la prise de parole et d'assurer la pérennité du Conseil des Montréalaises. Les recommandations sont les suivantes :

Le Conseil des Montréalaises recommande :

- Rendre accessible la consultation publique :

- R1** que des commissions tiennent des consultations dans différents lieux publics pour se rapprocher de la population;
- R2** d'identifier des moyens diversifiés de consultation pour rejoindre davantage de citoyennes et de citoyens : sondage en ligne, recherche-action, vox populi, etc.;
- R3** de réviser régulièrement les listes d'envoi en consultant différents répertoires existants pour rejoindre le plus de personnes et d'organismes possibles et pour assurer une diffusion suffisante de l'information;
- R4** que le délai minimal entre la parution de l'avis public annonçant une consultation des commissions permanentes et le dépôt de mémoires soit d'au moins six semaines afin de favoriser une réelle participation citoyenne;
- R5** que les documents soumis à la consultation soient disponibles au moins quatre semaines avant le dépôt des mémoires et accessibles dans un format lisible pour une personne ayant un handicap visuel;

- Permettre et faciliter la prise de parole

- R6** que le temps de présentation soit d'au moins 20 minutes par personne ou par groupe pour permettre aux citoyennes et citoyens de présenter leur analyse et leurs recommandations;
- R7** que des moyens techniques soient pris pour favoriser la prise de parole des citoyennes et des citoyens; par exemple, leur offrir la possibilité de faire leur présentation assise à une table, avec de l'eau, un micro.
- R8** que les rapports des commissions soient automatiquement envoyés (par la poste ou par courriel) aux personnes et aux organismes qui auront déposés un mémoire ou fait une intervention lors des consultations. De plus, lorsque des politiques sont adoptées ensuite par le conseil municipal, l'information devrait aussi être acheminée;

- Assurer la pérennité du Conseil des Montréalaises

- R9** que la Ville de Montréal entreprenne de nouvelles démarches auprès du gouvernement du Québec pour faire enchâsser l'existence du Conseil des Montréalaises dans la charte de la Ville de Montréal pour assurer sa pérennité comme organisme consultatif sur la condition féminine et sur l'égalité entre les femmes et les hommes.

R10 que la Ville de Montréal indexe le budget annuel du Conseil des Montréalaises d'un montant reflétant l'augmentation de la masse salariale pour que la proportion du budget consacré aux activités ne diminue pas d'année en année.

Le président, M. Marcel Parent, félicite et remercie Mme Boily.

3.2 Période de questions et d'interventions du public

Le président, M. Marcel Parent, annonce l'ouverture de la période de questions du public et invite la première personne inscrite à se présenter au micro.

3.2.1 Mme Michèle Blais, Syndicat des fonctionnaires municipaux de Montréal

Mme Blais prend la parole au nom de la présidente du SFMM, Mme Monique Côté. Elle salue la création du Conseil des Montréalaises soulignant l'excellence du travail colossal accompli par l'organisme. Le SFMM appuie les demandes du conseil.

3.3 Période de questions et d'interventions des membres de la commission

Le président, M. Marcel Parent, invite les commissaires à s'exprimer.

Le vice-président, M. Marvin Rotrand, souligne le caractère révolutionnaire de la politique d'égalité. Il demande si la Ville doit se doter de garderies en milieu de travail, si le Conseil des Montréalaises intervient en rapport avec le PAÉE notamment au Service de sécurité incendie(SIM). Il demande des précisions sur les consultations visées à l'avis déposé par le conseil. Mme Boily répond que le développement de garderies est souhaitable là où la demande est suffisante. Quant aux interventions en rapport avec le PAÉE au SIM, Mme Boily signale que ce service est de compétence d'agglomération. Mme Boily précise que l'avis du conseil porte sur l'ensemble des consultations publiques.

Mme Samson félicite le Conseil des Montréalaises pour son avis. Elle demande des précisions sur le programme de soutien aux élus, sur l'équité salariale et sur la conciliation travail/famille. Mme Boily décrit le contenu de ce qui pourrait être un programme de formation pour les élus, par exemple connaître les structures de la Ville et le rôle de chacun. Sur l'équité salariale, Mme Boily rappelle que la loi adoptée par le gouvernement du Québec n'est pas encore appliquée. Elle indique enfin que la conciliation travail/famille est effectivement prévue aux conventions collectives, son application toutefois relève des gestionnaires.

Mme Campbell mentionne que la politique d'égalité est une politique sensée et réaliste qui n'est pas révolutionnaire. Elle salue le travail de Mme Fotopulos qui a piloté le projet dans un contexte de restrictions budgétaires. Elle demande à Mme Boily ce que le Conseil des Montréalaises recommande au sujet du suivi de la politique d'égalité. Mme Boily répond que le conseil n'a pas terminé les rencontres avec les arrondissements. Elle ajoute que la Ville s'est dotée d'une politique et de mesures que chaque arrondissement doit désormais mettre de l'avant.

4. Le rapport annuel du Conseil interculturel de Montréal

Le président, M. Marcel Parent, invite le président et le vice-président du Conseil interculturel de Montréal, M. Frantz Benjamin et M. Habib El Hage, à présenter le rapport annuel 2007.

4.1 Présentation

M. Benjamin mentionne que le Conseil interculturel de Montréal (CIM) a réalisé bon nombre d'activités en 2007. Il souligne le 5^e anniversaire du CIM et invite les personnes présentes à célébrer cet événement le 5 juin prochain. M. Benjamin décrit la composition du conseil et souligne l'apport de M. Marcel Tremblay, Mme Mary Deros et Mme Marie-Josée Bonin. Il présente ensuite le cadre juridique régissant le conseil et invite M. El Hage à présenter la vision et les engagements du CIM.

M. El Hage décrit le fonctionnement des sous-comités qui s'intéressent au PAÉE, aux lieux de culte, au profilage racial et au rendez-vous culturel 2007. M. Benjamin souligne que le conseil tient en moyenne dix assemblées par année et qu'il s'est associé en 2007 à l'Institut du nouveau monde afin de rencontrer 200 jeunes. Il fait état du colloque sur la diversité culturelle ainsi que des avis et mémoires produits en 2007. Il aborde également le suivi des dossiers et la tenue du Forum municipal sur la problématique du profilage racial à Montréal, l'avis découlant de cet événement a permis d'établir des collaborations avec l'ombudsman de Montréal, le SPVM et la STM. À ce dernier sujet, il remercie M. Trudel et M. Rotrand, respectivement président et vice-président du conseil d'administration de la STM.

M. El Hage mentionne les travaux en cours avec le Chantier sur la démocratie en rapport avec l'objectif d'augmenter la participation des minorités à l'élection municipale de 2009. Il souligne les échanges et le suivi concernant le service 3-1-1 et fait part des représentations du CIM tant à des événements ayant eu lieu à l'étranger qu'à des événements montréalais. Il cite les travaux en cours dont l'avis sur les lieux de culte et annonce que le CIM s'intéressa en 2008 à la participation électorale tout en poursuivant ses travaux sur la gestion de la diversité.

M. Benjamin termine la présentation du CIM en signifiant son appui à la demande d'indexation des budgets exprimée par le Conseil des Montréalaises et en formulant les recommandations suivantes :

- R-1** Que la Ville se dote d'un cadre de référence sur la gestion de la diversité;
- R-2** Que la Ville ait une procédure d'attribution des mandats;
- R-3** Que la Ville procure une aide au fonctionnement du Conseil interculturel;
- R-4** Que la Ville crée une procédure de suivi des travaux.

Le président, M. Marcel Parent, remercie M. Benjamin et M. El Hage.

4.2 Période de questions et d'interventions du public

Le président, M. Marcel Parent, annonce l'ouverture de la période de questions du public. Aucune personne ne s'est toutefois inscrite.

4.3 Période de questions et d'interventions des membres de la commission

Le président, M. Marcel Parent, invite les commissaires à s'exprimer.

M. Tremblay mentionne que les conseils ont depuis le début de la séance soulevé la question du financement alors que la Ville a augmenté et uniformisé sa contribution aux conseils. Il souligne que les résultats du PAÉE sont bons et aborde le travail du CIM tel qu'énoncé à la *Charte de la Ville de Montréal*. Il souligne les grandes difficultés vécues par les jeunes de la communauté noire et demande au CIM s'il ne pourrait pas s'occuper de cette question. M. Benjamin répond en précisant le cadre légal d'attribution des mandats.

M. Rotrand invite le CIM à une réunion de la commission interculturelle de l'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce le 22 mai prochain. Il insiste sur l'obligation qu'a la Ville de fournir les ressources financières requises aux trois conseils. Il indique que des anglophones ne connaissent pas le CIM et souligne la faible représentation des anglophones au sein de la fonction publique. Il dit apprécier le travail du CIM qui accomplit beaucoup avec si peu de ressources. Il fait part d'une directive en vigueur à la Ville de New York obligeant la ville à se procurer des biens et services auprès de firmes appartenant à des personnes issues de minorités. M. Benjamin répond que le CIM est en réflexion à ce sujet, il mentionne qu'une alternative serait d'avoir des postes réservés.

Mme Campbell demande à connaître l'échéancier des travaux du CIM concernant les lieux de culte. M. El Hage répond que la revue de littérature est complétée, les rencontres avec les focus groups sont terminées, le CIM débute l'analyse de données qui se poursuivra

jusqu'en novembre. Le CIM validera les résultats avec ses partenaires et déposera ensuite son avis et ses recommandations au conseil municipal.

Mme Samson estime qu'il faut investir dans les budgets des conseils et dans le suivi des avis. Elle note que le Conseil jeunesse a reçu des mandats, mais pas le Conseil des Montréalaises ni le Conseil interculturel, elle annonce que l'arrondissement Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension pourrait confier des mandats au CIM.

5. Levée de la séance

Le président, M. Marcel Parent, remercie les personnes présentes de leur participation.

À 21 h 10, sur une proposition de Mme Anie Samson, appuyée par Mme Jocelyn Ann Campbell, il déclare la séance levée.

RÉDIGÉ LE : 17 JUIN 2008

ADOPTÉ LE : 6 NOVEMBRE 2008

« ORIGINAL SIGNÉ »

Marcel Parent
Président

« ORIGINAL SIGNÉ »

Nicole Paquette
Secrétaire-researchiste